

AGO Ty Poul 16 septembre 2022

Annexe 3 : Prévisionnel simplifié 2022/2023 (Validé par France –comptabilité)

DEPENSES		RECETTES	
Achats de consommables courants	6 700.00	Ventes de consommables courants	14 200.00
Achats de matériel (ateliers, équipements)	200.00	Manifestations (apéros concerts etc)	1 500.00
Salaires employée mi-temps/6 mois	6 332.00	Adhésions annuelles	4 200 .00
URSSAF employée mi-temps/6 mois	379.00	Adhésions estivales	400.00
Salaire CDD 35h/ saisonnier /2 mois	3 694.00	Dons	1000.00
URSSAF CDD 35 H/saisonnier/2 mois	217.00		
Autres charges sociales (AMIEM, Uniformation..)	300.00	<i>Virement à partir de l'excédent placé</i>	<i>1202,00</i>
Honoraire comptable	590.00		
Adhésion France comptabilité	480.00		
Honoraires gestionnaire site+ hébergement	700.00		
Adhésion et dons autres assos	50,00		
SACEM	850.00		
Taxe terrasse	470.00		
Communication, imprimerie,	300.00		
Evènements exceptionnels (pots bénévoles)	200.00		
Internet / téléphone	400.00		
Assurance multirisques	90 .00		
Amortissement matériel sur 5 ans	500.00		
Frais bancaires	50.00		
TOTAL	22 502, 00	TOTAL	22 502,00

Commentaire : Prévisionnel équilibré grâce au versement d'une partie de l'excédent précédent. Ce budget nous permet de prévoir un CDD sur 20h hebdo , mais de 6 mois seulement. L'année suivante tout l'excédent aura été résorbé. Le budget sera équilibré (sans nouvel emploi hormis pendant l'été) avec un fonds de roulement adéquat.(3 mois de fonctionnement) Les adhésions pourront être légèrement augmentées (15^e) dès la rentrée 2023 (vote en 2022)